

La version en français a été traduite à l'aide d'un traducteur automatique. La version originale en anglais débute à la page 5.

**Procès-verbal
Fonds environnemental du lac Saint-François-Xavier
Assemblée générale annuelle
Le samedi 26 août 2017, 9h30
Pavillon de Montfort, rue Principale Wentworth-Nord**

1. Ouverture de la réunion Le président Jacques St-Laurent souhaite la bienvenue à tous les participants. Dans son allocution d'ouverture, il évoque l'importance du Fonds, son rôle et donne un bref aperçu de l'année écoulée. Il a discuté de la date de l'AGA actuelle, des raisons de cette date et de la possibilité de changer cette date l'année prochaine ou de modifier la date officielle de fin d'année pour l'aligner sur le délai de 6 mois.
2. Détermination du quorum Kim Oliphant, président d'élection, vérifie le quorum (34/68).
3. Examen et approbation du procès-verbal de la réunion de l'an dernier Carl Chapdelaine a d'abord demandé que le procès-verbal de 2016 soit modifié pour se lire " Le conseil régional de l'environnement des Laurentides " (p. 8). Susan Larocliffe a proposé d'approuver le procès-verbal de 2016 et Kim Watson a appuyé la proposition. Le procès-verbal est approuvé.
4. Élection des directeurs. Une liste des directeurs actuels du conseil d'administration qui ont terminé leur mandat ou qui ont démissionné a été présentée.

Shawn Canty

Louise Balmer

Linda Cote

Alain DeMontigny

Les nouveaux candidats au poste de directeur ont été présentés.

Louise Balmer

Linda Cote

Michael Kraus

Cecile Rowcliffe

Le président Jacques St-Laurent demande aux 2 nouveaux candidats de se présenter. Il explique ensuite le rôle du directeur et en quoi ce rôle est différent de celui de l'exécutif de

l'Association du Lac. Il souligne l'importance de pouvoir prendre de bonnes décisions. Carl Chapdelaine demande à ce que les nouveaux directeurs soient élus par acclamation plutôt que par vote. Les candidats sont acclamés. La motion est présentée par Harry Johnson et appuyée par ?

5. Rapport du président Jacques St-Laurent présente le rapport du président. Une revue des projets présentés au Fonds a été présentée. Pour l'année 2016 Projet : \$945 ? Projets en cours pour 2017
 - a. L'association du lac a demandé 2 000 \$ pour des frais juridiques afin de déterminer la responsabilité légale de la municipalité dans l'application du lavage des bateaux.
 - b. L'association du lac a demandé 15 000 \$ pour nommer des surveillants chargés de vérifier la présence d'autocollants de lavage des bateaux sur les bateaux, les kayaks, etc. et d'informer le public sur la station de lavage des bateaux.
 - c. Un troisième projet demandé par la municipalité pour 17500 \$ pour un CRE n'a pas été approuvé pour l'instant. Une explication a été donnée pour justifier le refus de la demande. Un engagement a été pris pour développer un plan directeur pour la santé environnementale du lac avec la contribution de Dave Clarke et Karl Chapdelaine à l'automne.

6. Rapport financier

Dave Zgodzinski a présenté la situation financière du Fonds. Il passe en revue le capital, les investissements, les dépenses, les déclarations d'impôts et les dépenses liées aux deux projets (voir le rapport). (Il explique que tous les fonds alloués aux projets n'ont pas encore été dépensés. Il discute de la variation des dépenses d'une année à l'autre en fonction des projets présentés.

Il indique qu'il se présente aux prochaines élections municipales et que, s'il est élu, il démissionnera du Fonds pour l'environnement en raison d'un conflit d'intérêts.

7. Révision du règlement intérieur Jacques St-Laurent présente deux demandes de modification du règlement intérieur. Il explique qu'une présentation des changements sera faite, mais qu'il n'y aura pas de vote.

Classification : Actuellement, il y a trois classifications

- a. Les propriétaires jusqu'à 300 mètres du lac
- b. Les locataires
- c. Les résidents du bassin versant à plus de 300 mètres du lac

Il a expliqué le problème posé par le fait que plus d'un propriétaire par ménage peut voter. Il explique également que les résidents de classe C ne peuvent pas voter mais peuvent assister aux réunions. Il propose de modifier le règlement pour qu'il n'y ait plus qu'un vote par ménage et de supprimer la catégorie des résidents de classe C. La question du locataire doit être définie, de même que la différence entre 300 mètres et le bassin hydrographique. La question du locataire devrait être définie et la différence entre 300 mètres et le bassin versant devrait

être définie (à la demande de M. Genest). M. Genest demande également comment la décision est prise. (Il y a eu une discussion sur les différences. J. St-Laurent déclare que le Fonds vérifiera avec l'équipe juridique pour s'assurer que le Fonds suit les règles. Il espère pouvoir envoyer les informations sur les changements possibles d'ici Noël.

Karl Chapdelaine demande si un nombre maximum de votes peut être placé sur un ménage, et on lui répond que oui, un vote par ménage peut être le maximum.

Brock ?? demande si cela inclut les propriétés non développées, et on lui répond que non.

M. Genest suggère que s'il y a plus d'un propriétaire dans un ménage, ils peuvent avoir des points de vue différents sur une question. Karl Chapdelaine a déclaré qu'il fallait clarifier la question des ménages.

Quorum

Actuellement, le quorum est de 50 % de présence. Il a été proposé de passer à 20 % et les raisons ont été données. Denise Masseneuve a déclaré qu'une baisse à 20% était trop importante et a suggéré 30% ou 40%. Karl Chapdelaine demande pourquoi ne pas changer le quorum immédiatement et on lui répond que cela n'est pas possible d'un point de vue constitutionnel. Colleen H. déclare que le quorum devrait rester à 50 %. Mary Hiles ? déclare que si le règlement est modifié en faveur d'un vote par ménage et s'il y a 100 ménages, seules 20 personnes seront nécessaires pour atteindre le quorum. Elle n'a aucun problème avec cette idée. Une discussion s'ensuit sur la participation. J. St-Laurent explique que des courriels ont été envoyés aux membres concernant la date et l'heure de l'assemblée annuelle et qu'il appartient aux membres d'y assister ou non. Brock ?? demande alors quel est le quorum pour le vote sur l'utilisation des fonds. J. St-Laurent répond que la décision d'allocation des fonds est prise par le conseil d'administration et les directeurs du Fonds. Cependant, il y a une limite sur les fonds qui peuvent être votés et si elle est dépassée, le conseil d'administration doit présenter la proposition aux membres. Le conseil d'administration peut voter sur des dépenses inférieures à 25 000 \$. Si la dépense est supérieure, un vote doit être organisé lors de l'AGA. S'il s'agit d'une dépense de 50000 \$, il est probable que de nombreux membres assisteront à l'AGA, de sorte que le quorum ne posera pas de problème. Brock ? demande des précisions sur le vote de plus de 25 000 \$, à savoir que le vote doit avoir lieu à l'AGA avec un quorum de 20 % et plus de 50 % des voix. On lui répond par l'affirmative.

M. Genest demande s'il y a un autre moyen de contacter les gens que le courrier électronique car certains membres n'ont pas de courrier électronique et que le Fonds a la responsabilité légale de contacter tout le monde. J. St. Laurent répond que Vivian et Louise ont travaillé très dur pour contacter tout le monde, non seulement par courrier électronique, mais aussi par téléphone et par d'autres moyens, et qu'elles étaient très motivées pour contacter tout le monde.

Bob Clarke s'interroge sur les dépenses liées à la surveillance des lavages de bateaux. Il se demande si les bateaux sont contrôlés ou si l'argent est gaspillé. Il ajoute que beaucoup de gens ne se rendent pas à la station de lavage des bateaux, que tous les plaisanciers devraient avoir une étiquette et que, dans le cas contraire, ils devraient être condamnés à une amende. J. St-Laurent déclare que le Fonds a approuvé une demande de financement pour l'association

du lac. L'association a expliqué comment le St-Laurent serait utilisé et il lui appartenait de l'utiliser comme elle l'entendait. Elaine ?? demande si le Fonds a la responsabilité de vérifier que l'argent est bien dépensé.

Eric Johnson a soulevé la question des espèces envahissantes telles que le myriophylle et de la catastrophe imminente. Il s'étonne que les gens ne s'inquiètent pas davantage. Dave Clarke déclare qu'il s'agit d'un problème énorme que le Fonds et l'association des lacs ne peuvent pas résoudre seuls. Il a déclaré que le gouvernement municipal a modifié le règlement de sorte que chaque lac doit avoir un accord avec eux, mais si le gouvernement ne fait pas son travail, nous pourrions avoir à le faire par nous-mêmes. Pour l'heure, il estime que nous devons faire appel à tous les niveaux de gouvernement. Éric Johnson déclare qu'il ne suggère pas que le Fonds soit responsable, mais que nous devons approcher tous les représentants du gouvernement pour qu'ils agissent. Dave Clarke suggère d'installer des panneaux, mais on lui répond que ce n'est pas possible.

Karl Chapdelaine demande quelle est la raison du refus de la demande de projet de 17 000 \$. On lui répond qu'il y a plusieurs raisons. Il n'y a pas eu assez de temps pour évaluer soigneusement la demande avant qu'une décision ne soit prise. Une demande de présentation devant le conseil ne s'est pas concrétisée et, par conséquent, le conseil ne disposait pas de suffisamment d'informations pour prendre une décision en connaissance de cause. Les rapports précédents de la CRE semblaient être des copier-coller et l'on s'est demandé si le rapport pour le lac serait différent. Le document reçu par le Fonds n'est pas clair, mais on espère que le dialogue se poursuivra. Dave Clarke déclare que les municipalités paient pour le CRE et qu'il n'y aura pas de nouvelles données scientifiques, de tests ou de vérifications de l'état du lac. Karl Chapdelaine déclare que la municipalité n'a pas le budget nécessaire pour engager de l'argent dans un tel projet. J. St-Laurent déclare qu'il est important d'avoir des informations spécifiques pour qu'un plan pour le lac puisse aller de l'avant.

Eleanor Clarke demande quelle est l'amende pour un plaisancier sans vignette et qui doit être notifié. Colleen ? déclare que 20 % des résidents n'ont pas de vignette et que personne n'a reçu d'amende cette année, mais qu'elle vérifiera la marina l'année prochaine. Eleanor Clarke demande à nouveau qui elle doit appeler et on lui répond que c'est la municipalité.

Jacques St-Laurent lève la séance.

General Assembly

Annual General Meeting: Environmental Fund Lake St-Francis Xavier

Date: Saturday August 26,2017, 9:30AM

Location: Montfort Pavilion (church) Rue Principale

1. Opening of the Meeting

The Chairman Jacques St. Laurent welcomed all to the meeting. In his opening remarks he discussed the importance of the fund, the role of the fund, and a brief overview of the past year. He discussed the date of the current AGM, reasons for the date and whether next year the date might be changed or the official year end date be changed to align with the 6 month deadline.

2. Determination of the Quorum

Kim Oliphant the election president verified a quorum (34/68).

3. Review and Approval of last years meeting minutes

Carl Chapdelaine first asked that the minutes from 2016 be amended to read "Le Conseil Conservation Regional Laurentides (pg.8).

Susan Larocliffe move to approve the minutes for 2016 and Kim Watson seconded the motion.

The minutes were approved.

4. Election of Directors

A list of the current directors of the board who have completed their terms as director or have resigned was presented.

Shawn Canty

Louise Balmer

Linda Cote

Alain DeMontigny

The new candidates for the position of director were presented.

Louise Balmer

Linda Cote

Michael Kraus

Cecile Rowcliffe

The chairman Jacques St.Laurent asked the 2 new candidates to introduce themselves. He then explained the role of the director and how that role was different from the role to the executive of the Lake Association. He emphasized the importance of being able to make good decisions. Carl Chapdelaine asked if the new directors be acclaimed rather than having a vote. The candidates were acclaimed. The motion was presented by Harry Johnson and seconded by ?

5. Chairman's Report

Jacques St.Laurent presented the Chairman's Report. A review of the projects presented to the fund was presented.

For the year 2016

Project: \$945 ??

Ongoing projects for 2017

- a. The Lake Association requested \$2000 for legal fees to ascertain the legal responsibility of the municipality for boat wash enforcement.
- b. The Lake Association requested \$15000 to appoint monitors to check for boat wash stickers on boats, kayaks etc. and to inform the public about the boat wash station.
- c. A third project requested by the Municipality for \$17500 for a CRE was not approved at this time. An explanation was given to explain why the request was denied. A commitment was given to developing a master plan for the environmental health of the lake with input of Dave Clarke and Karl Chapdelaine in the fall.

6. Financial Report

Dave Zgodzinski provided the financial status of the fund. He reviewed capital, investments, expenses, tax returns, and the 2 project expenses. (see report)

He explained that not all of the allotted project money had been spent to date. He discussed the variance of spending from year to year depending on what projects might be presented.

He stated that he was running for office in the upcoming municipal election and that if he was elected would resign from the Environmental Fund due to conflict of interest.

7. Review of Bylaws

Jacques St.Laurent introduced two requested bylaw changes. He explained that an introduction to changes would be made, but that no vote would occur.

- a. Classification: At present there are three classifications
 - A. owners up to 300 metres from the lake
 - B. tenants
 - C. watershed resident over 300 metres from the lake

He explained the problem of more than one owner per household being able to vote. He also discussed that class C residents could not vote but could attend meetings. He proposed that the bylaw should be changed to read one vote per household and that the class C resident category be removed. The question of tenant should be defined, and the difference between 300 metres and watershed be defined. (as requested by M. Genest.) M. Genest also asked how the decision is made. (ie map from the MRC) There was a discussion about the differences. J. St.Laurent stated that the fund would check with the legal team to ensure that the fund was following the rules. He stated that he hoped to be able to send out the information about possible changes by Christmas.

Karl Chapdelaine asked if a maximum number of votes could be placed on a household, and was told that yes, one vote per household could be the maximum.

Brock ?? asked if that included undeveloped property and was told no.

M. Genest suggested that if there was more than one owner in a household that they might hold different view points on an issue. Karl Chapdelaine stated more clarity on the household issue was needed.

2. Quorum: At the moment 50% attendance is need for a quorum. A change to 20% was proposed and reasons given. Denise Masseneuve stated that a drop to 20% was too great and suggested 30% or 40%. Karl Chapdelaine asked why not change the quorum number immediately and was told that constitutionally that could not happen. Colleen H. stated that the quorum should stay at 50%. Mary Hiles?? Stated that if the bylaw was changed to one vote per household and if there were 100 households that only 20 people would be needed to have a quorum. She had no problem with that idea. A discussion ensued about attendance. J. St.Laurent explained that emails were sent out to members re date and time of annual meeting and that it was up to the members to attend or not attend. Brock ?? then asked what the quorum for voting on use of funds was. J. St.Laurent replied that the decision for fund allocation took place at the board and with the directors of the fund. However there is a limit on funds that can be voted on and if over the board must present the proposal to the members. The board can vote on expenditures less than \$25000. If the expense is more a vote must be held at the AGM. If voting on \$50000 probably many members would attend the AGM, so a quorum would not be a problem. Brock?? Asked for clarity on voting on more than\$25000 that the vote would have to be at the AGM with a 20% quorum and more than 50% of the vote. He was told yes.

M. Genest asked if there was another way to contact people other than email as some members did not have email and that the fund has a legal responsibility to contact all. J. St.Laurent responded that Vivian and Louise worked very hard to contact everyone, not just by email, but by phone and other means, and that they were very motivated to contact everyone.

Bob Clarke asked about the expenses for boat wash monitoring. He questioned whether boats were being monitored or that money was being wasted. He stated that a lot of people were not going to the boat wash station, that all boaters should have tag and if not should be fined. J.St.Laurent stated that the fund approved a funding request for the lake association. The association explained how the fund would be used and it was up to them to use them as they saw fit. Elaine?? asked if the fund had a responsibility to see if the money was spent well.

Eric Johnson brought up the issue of invasive species such a millefoile and the pending disaster. He expressed surprise that people did not have more concern. Dave Clarke stated that it is a huge problem that the fund and the lake association could not solve it alone. He stated that the municipal government changed the bylaw so that each lake had dto have an agreement with them, but if the government was

not doing its job that we might have to do it on our own. At the moment he believed we needed to engage all levels of government. Eric Johnson stated that he was not suggesting the fund was responsible but we needed to approach all representatives of government to act. Dave Clarke suggested that signs be put up, but was told that we could not.

Karl Chapdelaine asked what the rationale was for refusing the project request of \$17,000. He was told that there was a number of reasons. There was not enough time to carefully assess the request before a decision was needed. A request for a presentation before the board did not materialize and as a result the board did not have enough information to make an informed decision. Previous CRE reports appeared to be copy and paste and it was questioned whether the report for the lake would be any different. The document received by the fund was not clear, however it was hoped that there would be further dialogue. Dave Clarke stated that municipalities pay for CRE and that there would be no new science or testing or checking of conditions of the lake. Karl Chapdelaine stated that the municipality does not have the budget to commit money to such a project. J. St. Laurent stated that it was important to have specific information for a plan for the lake to move forward.

Eleanor Clarke asked what the fine for a boater without a sticker was and who should be notified. Colleen?? Stated that 20% of residents did not have stickers and no one had been fined this year, but would check the marina next year. Eleanor Clarke asked again whom she should call and was told the municipality.

Closing

Jacques St. Laurent adjourned the meeting.